Construction d'un bâtiment réfectoire sur le site de l'Unité Judiciaire à Priorité Educative (UJPE) de Bures-sur-Yvette



MAITRISE D'OUVRAGE		
MAITRE D'OUVRAGE	**Ministère de la Justice \| Secrétariat Général \| Direction Interrégionale Ile-de-France \| Département Immobilier de Paris IDF** 1, Quai de la Corse, 75181 Cedex 04, Paris Tel : 01 44 32 75 55	MINISTÈRE DE LA JUSTICE *Liberté* *Égalité* *Fraternité*

MAITRISE D'OEUVRE		
ARCHITECTE	**BORDAS+PEIRO ARCHITECTE** 11, place de la Nation - 75011 PARIS Tel : 09 83 26 30 09 Email : bp@bordaspeiro.eu	bordas+peiro
BET STRUCTURE	**BORDAS+PEIRO SAS** 11, place de la Nation - 75011 PARIS Tel : 09 83 26 30 09 Email : bp@bordaspeiro.eu	bordas+peiro
BET FLUIDES	**AREA ETUDES** 1bis, rue du Champ de l'Aire - 49080 BOUCHEMAINE Tel : 02 41 73 05 35 Email : groupearea.fpo@areaetudes.net	area ingénierie fluides & environnement
ECONOMISTE	**EICP** 30, rue Santerre - 75012 PARIS Tel : 01 53 46 67 50 Email : simon.dubois@eicp.cdr.eco	eicp ECONOMIE- INGENIERIE- COORDINATION- PILOTAGE
BET CUISINE	**INGECOR** 113, Quai Jean Péridier, 34070 Montpellier Tel : 04 67 13 86 86 Email : be.ingecor@ingecor.fr	INGECOR RESTAUCONCEPTEUR

CCTP LOT 06 CLOISONS SECHES – PLAFONDS

N° AFFAIRE : 014-2025-10	**INTERLOCUTEUR :** S.DUBOIS	**STADE :** DCE	**VERSION :** V1	**DATE :** 04/09/2026

Sommaire

06.1 GENERALITES 2
06.1.1 Prescriptions techniques 2
06.1.2 Prescriptions complémentaires 3
06.1.3 Nota TCE 4
06.2 DESCRIPTION DES OUVRAGES 5
06.2.1 Cloisons de doublage 5
06.2.1.1 Habillage en plaques de plâtre sur ossature métallique sans isolation pour locaux secs 6
06.2.1.2 Habillage en plaques de plâtre sur ossature métallique sans isolation pour locaux humides 7
06.2.1.3 Habillage de refends en plaques de plâtre sur ossature métallique sans isolation pour locaux humides 7
06.2.2 Cloisons de distribution 8
06.2.2.1 Cloisons de distribution type 98/48 avec isolation 9
06.2.3 Habillage en plaques de platre 10
06.2.3.1 Habillage en plaques de plâtre perforées sur ossature métallique 10
06.2.4 Encoffrements 10
06.2.4.1 Cloisons techniques support de WC suspendus 10
06.2.4.2 Soffites - encoffrements horizontaux et verticaux 11
06.2.5 Accessoires divers 11
06.2.5.1 Bande armée / cloisons sèches 11
06.2.5.2 Renforcement d'ossature 11
06.2.5.3 Poses diverses 12
06.2.5.4 Traitement des pieds de cloisons en pièces humides 12
06.2.6 Plafonds dalles minérales 12
06.2.6.1 Plafond suspendu en dalles minérales hygiène 12
06.2.7 Plafonds divers 13
06.2.7.1 Plafond suspendu acoustique en dalles de fibre de bois 13
06.2.8 Étanchéité à l'air 14
06.2.8.1 Membrane pare vapeur sur parois 14
06.2.9 Fin de chantier 14
06.2.9.1 Raccords 14
06.2.9.2 Réservation - calepinage 14
06.2.9.3 Nettoyage de fin de chantier 14
06.2.9.4 Dossier des ouvrages exécutés 15
06.3 OPTIONS 16
06.3.1 Plafond en toile tendu 16

CLOISONS SECHES - PLAFONDS

06.1 GENERALITES

06.1.1 Prescriptions techniques

Les travaux du présent lot devront être exécutés conformément aux normes, documents techniques unifiés (D.T.U.), règlements et décrets en vigueur à la date de l'envoi de l'appel d'offre, y compris leurs mises à jour et additifs éventuels, en particulier :

- Les EUROCODES, en particulier :
. NF EN 1990 : EUROCODES STRUCTURAUX - Bases de calcul des structures (Mars 2003, amendement A1 de Juillet 2006) et annexe nationale NF EN 1990 / NA Décembre 2011
. NF EN 1991-1 à NF EN 1991-4 : EUROCODE 1 : Actions sur les structures (Mars 2003) et annexe nationale NF P06-111-2 (Juin 2004, Amendement A1 de Mars 2009)
. NF EN 1995-1 : EUROCODE 5 : Conception et calcul des structures bois (Sept./Nov. 2005, complété Avril 2007, Modificatif Octobre 2008) et annexe nationale (Avril 2007 / Mai 2010)
. NF EN 1998-1 : EUROCODE 8 : Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 1 : Règles générales, actions sismiques et règles pour le bâtiment (Septembre 2005) et annexe nationale (Décembre 2007)
. Etc.

- Les DTU, en particulier :
. NF DTU 20.1 : Ouvrage en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs (Février 2008)
. DTU 25.1 : Enduits intérieurs en plâtre (Mai 1993)
. DTU 25.221 : Plafonds constitués par un enduit armé en plâtre (Mai 1993)
. DTU 25.222 : Plafonds fixés - Plaques de plâtre à enduire, plaques de plâtre à parement lisse (Mai 1993)
. DTU 25.231 : Plafonds suspendus en éléments de terre cuites (Mai 1993)
. DTU 25.232 : Plafonds suspendus, plaques de plâtre à enduire, plaques de plâtre à parement lisse directement suspendues (Mai 1993)
. DTU 25.31 : Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit au plâtre - Exécution des cloisons en carreaux de plâtre (Avril 1994)
. NF DTU 25.41 : Ouvrages en plaques de plâtre (Février 2008)
. DTU 25.42 : Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches plaques de parement en plâtre-isolant (Mai 1993, Amendement A1Février 2003)
. DTU 25.51 : Mise en oeuvre des ouvrages en staff traditionnel (Mai 2011)
. DTU 27.2 : Réalisation de revêtements par projection de produits pâteux (Mars 1997)
. Etc.

- Aux normes françaises et européennes, en particulier :
. NF EN 13914-2 : Conception, préparation et mise en oeuvre des enduits intérieurs et extérieurs (Décembre 2005)
. NF EN 13279-1 : Liants-plâtres et enduits à base de plâtre pour le bâtiment (Novembre 2008)
. NF EN 520+A1 : Plaques de plâtre - Définitions, exigences et méthodes d'essai (Novembre 2009)
. NF EN 15319 : Principes généraux de conception des ouvrages en staff (Décembre 2007)
. NF EN 15318 : Conception et exécution des ouvrages en carreaux de plâtre (Mars 2008)
. Etc.

- Le règlement de sécurité incendie dans les ERP (Approuvé par arrêté du 25 Juin 1980 et modifié), en particulier :
. Livre 1 Dispositions applicables à tous les établissements recevant du public
. Livre 2 Dispositions applicables aux établissements des quatre premières catégories
. Livre 3 Dispositions applicables aux ERP de 5ème catégorie
. Instructions techniques

- Mais également :
. Le code du travail,
. Les règles de construction,
. Le code de l'urbanisme
. Le cahier des charges et Avis techniques du fabricant,
. Règlementation thermique en vigueur,

. Aux normes REEF pour les éléments préfabriqués,
. Aux normes françaises homologuées.
. Les arrêtés en règlements municipaux et préfectoraux.
. Les règles et décrets relatifs à la sécurité durant les travaux.
. Les prescriptions éventuelles de l'avis CSTB concernant les matériaux (avis techniques).
. Le code de la construction et de l'habitation : plus particulièrement les articles R. 111-19 à R. 111-19-3 et R. 111-19-6 (Arrêté du 1er août 2006) relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création.
. Tous documents techniques de références pouvant s'appliquer à ce type de travaux.

L'exécution des travaux traditionnels est soumise aux dispositions des DTU existants suivants :
- Cahier des Clauses Techniques,
- Prescriptions provisoires ou techniques isolées ayant valeur de Cahier des Clauses Techniques,
- Règles de calcul.
Les fournitures doivent répondre aux spécifications des normes françaises existantes et seront conformes aux exigences communautaires avec marquage CE.

Les DTU et normes applicables sont ceux dont le mois de prise d'effet figurant sur le document est antérieur de trois mois à celui du lancement de la consultation, sauf indication contraire indiquée dans les normes et DTU.
Les matériaux mis en oeuvre devront être conformes aux normes en vigueur ; de plus, les règles administratives nationales et locales (service incendie, etc.) ainsi que les directives des services municipaux devront être obligatoirement observées.

06.1.2 Prescriptions complémentaires

Prescriptions particulières :
Tous les travaux d'adaptations et contraintes diverses générales ou particulières, inhérentes à la présente réalisation, seront inclus dans les prix unitaires, qu'ils soient exprimés de façon explicite ou non dans le présent document.
Les ouvrages seront livrés prêts à recevoir une peinture ou un revêtement mural.
L'entrepreneur devra prendre connaissance des prescriptions techniques des autres corps d'état afin de pouvoir remettre une proposition complète en toute connaissance des travaux à réaliser.
Il est rappelé aux entreprises la nécessité qu'elles ont de prendre connaissance du Cahier des Prescriptions Communes à tous les corps d'état et des obligations de chantier et d'adaptation qu'elles devront prévoir.

Dispositions constructives :
Les travaux seront réalisés conformément aux prescriptions des Normes :
- DTU 25-222
- DTU 25-232
- DTU 25-31
- DTU 25-41
- DTU 25-42

Préalablement à l'exécution de ses ouvrages et plus particulièrement avant la réalisation des doublages, l'entrepreneur devra procéder à une vérification générale des parois afin de s'assurer que tous les rebouchages ont été méticuleusement exécutés.

L'entrepreneur devra s'assurer que l'avancement général des travaux met ses ouvrages à l'abri de toutes intempéries ou risques d'humidification accidentelle. Il devra vérifier la parfaite étanchéité à l'eau et à l'air au pourtour des menuiseries extérieures conformément aux prescriptions du DTU. Toutes défectuosités seront signalées au Maître d'œuvre et reprises avant finition des doublages.

La mise en œuvre des plafonds sera réalisée de façon à garder leur planéité dans le temps, en tenant compte des surcharges d'isolation, d'appareillage électrique, organes de ventilation, etc.
Les plafonds seront toujours réalisés avant la mise en œuvre des doublages et la prestation devra inclure tous les calfeutrements d'étanchéité à l'air en rives des parois extérieures conformément aux prescriptions du DTU.

Les cloisonnements seront réalisés suivant les prescriptions techniques du fabricant et la prestation devra inclure tous

les éléments de renforts, raidisseurs, fixations, désolidarisation, etc., nécessaires à leur parfaite tenue et finition.
Les cloisons coupe-feu et isophoniques seront toujours réalisées avant les doublages et seront liées aux parois porteuses du gros-œuvre.
La mise en œuvre des doublages sera conforme aux prescriptions du DTU. Tous les ouvrages particuliers d'étanchéité à l'air et de complément d'isolation thermique feront partie de la prestation (calfeutrements en pied et au pourtour des boîtiers électriques, raccordements sur plafonds, etc.)

L'entrepreneur du présent lot devra assurer la mise en place des huisseries fournies par le lot Menuiseries Intérieures.

Les doublages, cloisonnements, plafonds et parements seront livrés parfaitement plans et prêts à recevoir les revêtements muraux ou peinture de finition.
La mise en place des isolants en plafonds, doublages et cloisons et tous les calfeutrements complémentaires seront réalisés avec soins afin d'éviter tous ponts thermiques et phoniques.

Tous les ouvrages et plus particulièrement les cloisonnements participant à la sécurité incendie et à l'isolation phonique seront réalisés en respectant scrupuleusement les directives du fabricant.

A la fin de ses travaux, l'entrepreneur devra le nettoyage des locaux dans lesquels il est intervenu, et les laisser dans un état tel que les corps d'état qui lui succèdent puissent effectuer leurs travaux sans sujétions supplémentaires.

Obligations de sécurité :
L'entrepreneur devra strictement se conformer aux dispositions réglementaires de sécurité imposées par la législation en vigueur, aux directives des organismes de contrôles et aux consignes du Coordonnateur Sécurité dans le cadre du PGCSPS.
Le projet de plan particulier de sécurité et protection de la santé (PPSPS) sera soumis au Coordonnateur Sécurité.
Il devra la mise en place et l'entretien des protections provisoires nécessaires à l'exécution de ses travaux.

06.1.3 Nota TCE

L'entreprise devra impérativement prendre connaissance du Cahier des Prescriptions Communes.
Le marché de l'entreprise sera réputé inclure l'ensemble des recommandations et obligations qui y sont mentionnées.

06.2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

06.2.1 Cloisons de doublage

Réception des supports

Préalablement à l'exécution des doublages, l'entreprise du présent lot devra s'assurer que les rebouchages de maçonnerie et trous de banches, ainsi que tous les calfeutrements d'étanchéité à l'eau et à l'air au pourtour des menuiseries extérieures, ont bien été exécutés conformément aux prescriptions réglementaires.
Toutes défectuosités constatées seront signalées à l'Architecte qui prendra toutes les dispositions nécessaires à leur exécution auprès des entreprises concernées.

Choix des matériaux

L'ensemble des matériaux mis en œuvre seront certifié NF.
Les parements seront adaptés en fonction des locaux dans lesquels il seront mis en œuvre en tenant compte des critères suivants :
- Les réglementations incendie
- L'humidité des locaux
- Les contraintes acoustiques
- Les contraintes de trafic
- Les contrainte de qualité de l'air

L'ensemble des bois seront traité contre les insectes et les champignons
Les plaques de plâtre seront conformes NF EN 520+A1 Novembre 2009

Implantation

L'ensemble des implantations seront dues et réalisées en coordination avec le lot Menuiseries.
Les doublages seront réalisés depuis le plancher/dallage brut jusqu'à l'arase supérieur des murs maçonnés ou jusqu'à la couverture.
Les doublages seront réalisés après les plafonds dans les locaux à risques, afin d'assurer le degré Coupe-Feu jusqu'au recoupement.

Ossatures

Lors de la mise en place des ossatures basses l'entrepreneur devra le traitement pied de doublage
- Une mousse résiliente acoustique sera placer à l'interface rail/gros œuvre
- Un film polyéthylène en pied de cloisons pour les locaux humides remontera depuis le pied de cloisons jusqu'à 2 cm au-dessus du sol fini

Les appuis intermédiaires seront réalisés selon les prescriptions du fabricant.
L'ensemble des accessoires de pose seront due selon le type de doublage.
Des renforts au droit des menuiseries seront réalisés par remonté du rail bas sur 40 cm.

Isolation - Résistance thermique

L'épaisseur et la résistance thermique de l'isolant devront être confirmées par l'étude thermique avant mise en œuvre.

Parements en plaque de plâtre et assimilés

Les plaques seront des plaques à bords aminci sur les 2 côtés longitudinaux et posées perpendiculairement aux ossatures métalliques.
Les complexe de doublage à parement en plaque de plâtre répondront aux mêmes exigences.
Les plaques seront posées bord à bord avec les joints parfaitement alignés.
Les pieds de plaque seront décalés de 10mm du sol brut au minimum
Tous les moyens de lavage et de calage seront dus pour la mise en place des plafonds. Les plaques seront vissées tous les 30 cm sur les 4 cotés
Coordination : Le placage s'effectuera après le passage des entreprises des lots fluides (Électricité ; Plomberie - sanitaire etc.)

Traitement des locaux humides

L'entrepreneur devra la réalisation des parements située dans des locaux à forte hygrométrie avec des plaques résistant à l'humidité de degré adapté en fonction de l'exposition des parois à l'eau *(Suivant cahier du CSTB n°3567)*

Finitions - Traitement des bandes

Les joints entre plaques seront traités, soit manuellement, soit mécaniquement, mais obligatoirement avec les produits du fabricant et suivant ses prescriptions.
Tous les désaffleurements seront reboucher avant la réalisation des bandes de joints.
Tous les angles saillants seront traités avec bande armée en papier fort renforcé par deux bandes métalliques flexibles conforme à la norme NF EN 14353.
Les joint en partie courante et les angles rentrants seront réalisés par jointoiement de bande de papier de 52mm de largeurs.
Aucune bande de joint ne devra présenter de gonflement ou de sur-épaisseur

Les têtes de vis seront également rebouchées à l'enduit.
L'enduit utilisé pour la réalisation des bandes de joint sera celui préconisé par le fabricant.
Un enduit de finition (ratissage complet) des plaques devra être réaliser dans les cas suivant :
- En fonction du niveau de finition en peinture demander (se référer au lot PEINTURE)
- En présence de bandes de joints et rebouchages concentré sur un pan de cloison.
Traitement des raccords avec les menuiseries extérieures, les ouvrages de charpente ou les coffres de volets roulants par joint silicone parfaitement dresser.
L'ensemble des bandes et rebouchages seront soigneusement poncé afin de répondre aux exigences d'aspect fini :
. La surface obtenue devra être parfaitement plane et d'aplomb.
. Les trous de réservation étant parfaitement ajustés seront calfeutrés.
. Les parements ne devront présenter aucune trace d'humidité et n'avoir aucune dégradation.
. Les joints éventuellement décollés seront repris avant l'intervention du peintre, pour avoir une surface parfaitement sèche.
La prestation devra inclure tous les calfeutrements d'étanchéité en rives des ouvrages afin d'éviter toute circulation d'air à l'arrière des doublages en rive haute au-dessus des plafonds suspendus.
Réalisation d'un joint acrylique à peindre parfaitement lissé aux jonctions de parements / autres matériaux tels qu'ouvrages menuisés intégrés.

NOTA :
- L'entrepreneur inclura dans son offre de prix la réalisation des arrêts et abouts de cloisons à réaliser en plâtre ainsi que l'ensemble des sujétions nécessaires (le lot MENUISERIES INTÉRIEURES n'intervenant pas sur le traitement des présents points singuliers).
- L'entrepreneur est tenu de fixer ses ossatures exclusivement sur la charpente bois, en aucun cas sur les panneaux de couverture. Il devra également prévoir des ossatures secondaires si nécessaire compris joint souple lorsque les doublages sont montés jusqu'en sous-face de couverture.

06.2.1.1 Habillage en plaques de plâtre sur ossature métallique sans isolation pour locaux secs

Réalisation de doublage sur ossatures métalliques galvanisées, du type PLACOSTIL des Ets PLACOPLATRE ou équivalent comprenant :

Ossatures :
- Lisses hautes et basses en cornières compris toutes fixations et toutes sujétions de mise en œuvre.
- Appuis manivelle intermédiaires adaptés à l'épaisseur du complexe isolant, fixés dans les ossatures porteuses supports, à espacements réguliers de 1,00 mètre au maximum (selon entraxe des montants d'ossature).
- Fourrures selon prescriptions préalables, clippées sur les appuis, compris éclisses de raccordements suivant besoins, réglages et toutes sujétions.

Parements :
- Parement en plaque de plâtre standard PLACO BA 18 des Ets PLACOPLATRE ou équivalent, vissé sur l'ossature.
- Réaction au feu : A2-s1, d0

Traitement de joints par bandes de pontage collées à l'enduit hydrofuge en 3 couches, exécution soignée pour réception d'un revêtement mural et/ou d'une peinture selon cas.
Tous les taquets, fourrures, pièces de liaisonnement et de fixation, les découpes, les angles saillants, ainsi que les sujétions d'exécution et de finitions seront compris.

Mise en place d'une bande polyane 100 microns en pied de cloisons, de largeur suffisante pour relevés latéraux avant

exécution des sols.
Prévoir toutes les découpes et calfeutrements nécessaires pour passages de canalisations, gaines électriques et divers ainsi que les renforts particuliers pour charges lourdes, suivant demandes des lots concernés.
Les joints et liaisons diverses seront entièrement traités par le présent lot selon procédés du fournisseur, par bande et enduit de finition. Les joints de dilatation seront traités conformément aux recommandations du fournisseur.

NOTA : Travaux en collaboration avec les lots fluides concernant les passages de fourreaux et canalisations dans ces doublages.

Localisation
Selon plans de l'architecte
. Ensemble des doublages intérieurs des parois des salles à manger donnant sur l'extérieur et l'intérieur

06.2.1.2 Habillage en plaques de plâtre sur ossature métallique sans isolation pour locaux humides

Réalisation de doublage sur ossatures métalliques galvanisées, du type HYDROSTIL des Ets PLACOPLATRE ou équivalent comprenant :

Ossatures :
- Une ossature en profilés d'acier galvanisé d'épaisseur 6/10ème, comportant des montants à haute résistance à l'humidité, rails, éclisses et toutes pièces accessoires de raccordement et de fixation ; ossature de largeur 48 mm comprenant cadres périphériques et montants verticaux intermédiaires.

Parements :
- Parement en plaque de plâtre haute dureté Aquaroc 13mm en ciment allégé des Ets PLACOPLATRE ou équivalent, vissé sur l'ossature.
- Réaction au feu : A2-s1, d0

Traitement de joints par bandes de pontage collées à l'enduit hydrofuge en 3 couches, exécution soignée pour réception d'un revêtement mural et/ou d'une peinture selon cas.
Tous les taquets, fourrures, pièces de liaisonnement et de fixation, les découpes, les angles saillants, ainsi que les sujétions d'exécution et de finitions seront compris.

Mise en place d'une bande polyane 100 microns en pied de cloisons, de largeur suffisante pour relevés latéraux avant exécution des sols.
Prévoir toutes les découpes et calfeutrements nécessaires pour passages de canalisations, gaines électriques et divers ainsi que les renforts particuliers pour charges lourdes, suivant demandes des lots concernés.
Les joints et liaisons diverses seront entièrement traités par le présent lot selon procédés du fournisseur, par bande et enduit de finition. Les joints de dilatation seront traités conformément aux recommandations du fournisseur.

NOTA : Travaux en collaboration avec les lots fluides concernant les passages de fourreaux et canalisations dans ces doublages.

Localisation
Selon plans de l'architecte
. Ensemble des doublages intérieurs des parois des locaux cuisine donnant sur l'extérieur

06.2.1.3 Habillage de refends en plaques de plâtre sur ossature métallique sans isolation pour locaux humides

Réalisation de doublage sur ossatures métalliques galvanisées, du type HYDROSTIL des Ets PLACOPLATRE ou équivalent comprenant :

Ossatures :
- Une ossature en profilés d'acier galvanisé d'épaisseur 6/10ème, comportant des montants à haute résistance à l'humidité, rails, éclisses et toutes pièces accessoires de raccordement et de fixation ; ossature de largeur 48 mm comprenant cadres périphériques et montants verticaux intermédiaires.

Parements :

- Parement en plaque de plâtre haute dureté Aquaroc 13mm en ciment allégé des Ets PLACOPLATRE ou équivalent, vissé sur l'ossature.
- Réaction au feu : A2-s1, d0

Traitement de joints par bandes de pontage collées à l'enduit hydrofuge en 3 couches, exécution soignée pour réception d'un revêtement mural et/ou d'une peinture selon cas.
Tous les taquets, fourrures, pièces de liaisonnement et de fixation, les découpes, les angles saillants, ainsi que les sujétions d'exécution et de finitions seront compris.

Mise en place d'une bande polyane 100 microns en pied de cloisons, de largeur suffisante pour relevés latéraux avant exécution des sols.
Prévoir toutes les découpes et calfeutrements nécessaires pour passages de canalisations, gaines électriques et divers ainsi que les renforts particuliers pour charges lourdes, suivant demandes des lots concernés.
Les joints et liaisons diverses seront entièrement traités par le présent lot selon procédés du fournisseur, par bande et enduit de finition. Les joints de dilatation seront traités conformément aux recommandations du fournisseur.

NOTA : Travaux en collaboration avec les lots fluides concernant les passages de fourreaux et canalisations dans ces doublages.

Localisation
Selon plans de l'architecte
. Ensemble des doublages des murs bois intérieurs des locaux cuisine

06.2.2 Cloisons de distribution

Réception des supports
Préalablement à l'exécution des cloisons, l'entreprise devra réceptionnée les supports livrés par les autres corps d'états.
Toutes défectuosités constatées seront signalées à l'Architecte qui prendra toutes les dispositions nécessaires à leur exécution auprès des entreprises concernées.

Choix des matériaux
L'ensemble des matériaux mis en œuvre seront certifié NF.
Les parements seront adaptés en fonction des locaux dans lesquels ils seront mis en œuvre en tenant compte des critères suivants :
- Les réglementations incendie
- L'humidité des locaux
- Les contraintes acoustiques
- Les contraintes de trafic
- Les contraintes de qualité de l'air

L'ensemble des bois seront traité contre les insectes et les champignons
Les plaques de plâtre seront conformes NF EN 520

Implantation et pose des huisseries
Pour l'ensemble des cloisons de ce chapitre, la prestation de l'entreprise devra inclure
- L'implantation des ouvrages
- La pose de toutes les huisseries et poteaux isolés intégrés aux cloisons en coordination avec le menuisier intérieur.

La pose sera effectuée à l'avancement des travaux de cloisonnements compris toutes fixations et sujétions devant assurer une parfaite stabilité.

NOTA : Les éléments seront fournis après impression réalisée par le peintre.

Mise en Œuvre
Toutes les ossatures seront posées sur le plancher brut avant réalisation du revêtement de sol et des chapes (sauf spécifications contraires mentionnées au CCTP).
Les cloisons seront montées sur toute la hauteur de la dalle BA à la sous face de la couverture, ou au minimum à +30 cm au-dessus du niveau des plafonds suspendus
Ils comprendront toutes les ossatures complémentaires de reprises, les entretoises, raidisseurs, traverses, etc… nécessaires à assurer la parfaite stabilité des ouvrages.

Les cloisons ayant une demande CF devront être montées jusqu'au plancher ou plafonds ayant la même caractéristique CF.

Préconisation concernant la liaison séparatif / façade
- Les séparatifs verticaux doivent être posés avant les doublages de façades
- Pour les jonctions entres cloisons séparatives les cloisons doivent s'imbriquer

Traitement des locaux humides
L'entrepreneur devra la réalisation des parements situées dans des locaux à forte hygrométrie avec des plaques résistant à l'humidité de degré adapté en fonction de l'exposition des parois à l'eau *(Suivant cahier du CSTB n°3567)*

Plaques haute dureté
Dans les locaux soumis à une utilisation intensive, il sera employer des plaques haute dureté (HD).

Renforts
Les cloisons comporteront des lisses intérieures de renforts pour fixations des ouvrages des lots adjacents.

Finitions des ouvrages
La prestation devra inclure tous les garnissages et calfeutrements en tête des cloisons afin d'assurer la continuité acoustique et de résistance au feu de ces cloisons.

NOTA : L'entrepreneur est tenu de fixer ses ossatures exclusivement sur la charpente bois, en aucun cas sur les panneaux de couverture. Il devra également prévoir des ossatures secondaires si nécessaire compris joint souple lorsque les cloisons sont montées jusqu'en sous-face de couverture.

06.2.2.1 Cloisons de distribution type 98/48 avec isolation

Réalisation de cloisons de distribution du type HYDROSTIL 98/48 des Ets PLACO ou équivalent, comprenant :

Composition :
- Une ossature en profilés d'acier galvanisé d'épaisseur 6/10ème, comportant des montants à haute résistance à l'humidité, fourrures, rails, éclisses et toutes pièces accessoires de raccordement et de fixation ; ossature de largeur 48 mm comprenant cadres périphériques et montants verticaux intermédiaires.
- Dans l'entre face, fourniture et pose de panneaux de laine de verre nue, renforcés d'un voile de verre, épaisseur 45 mm.
- Parement double (pour chaque face) en plaques de plâtre Aquaroc de 13mm ou équivalent vissées sur l'ossature.

Dispositions particulières pour locaux humides (hors locaux EB+C et EC) :
- La protection vis-à-vis du passage d'eau sous les cloisons sera assurée par un joint souple de part et d'autre du rail selon règles DTU.

Les joints et liaisons diverses seront entièrement traités par le présent lot par bande et enduit de finition.
Mise en place d'une bande polyane 100 microns en pied de cloisons, de largeur suffisante pour relevés latéraux avant exécution des sols.

Y compris taquets, fourrures, pièces de liaisonnement et de fixation, joints périphériques, découpes, traitement des angles saillants (bande calicot) et toutes sujétions de mise en œuvre suivant Avis Technique du C.S.T.B., de sorte à assurer le classement d'isolation acoustique précité. Les huisseries seront posées à l'avancement (huisseries bois).

Caractéristiques techniques :
- Épaisseur totale : 98 mm
- Nombre et épaisseur des plaques par face de parement (en mm) : 2 x 12,5 mm
- Entraxe montants doubles : 0.40 ou 0.60 selon hauteur
- Hauteur maxi : 3.90 ml
- Résistance au feu CF : EI 90
- Réaction au feu : A2-s1, d0
- Isolation acoustique : Ra = 42 dB

NOTA :
- L'entrepreneur devra travailler en parfaite coordination et collaboration avec les lots Fluides.
- Au droit des poteaux bois, les plaques seront visées directement sur le support bois. L'entrepreneur devra s'assurer que cette disposition (nature, longueur et entraxe des vis) permet d'atteindre le classement REI60 exigé, et fournir le justificatif correspondant (PV ou Avis Technique) avant exécution.

Localisation
Selon plans de l'architecte, ensemble des cloisons coté 10 cm :
. Pour l'ensemble des cloisons de distribution

06.2.3 Habillage en plaques de platre

06.2.3.1 Habillage en plaques de plâtre perforées sur ossature métallique

Habillage en plaques de plâtre perforées sur ossatures métalliques galvanisées, du type Delta UFF-Decor rectiligne 8/18 des Ets. KNAUF ou équivalent comprenant :

Ossatures :
- Une ossature métallique constituée de rails et montants en acier galvanisé de 6/10è mm d'épaisseur.

Parements :
- Parement simple en plaques de plâtre cartonnée perforée d'épaisseur 13 mm, contre-facées d'un voile en fibre végétale du type Delta UFF-Decor rectiligne 8/18 des Ets. KNAUF ou équivalent
- L'ensemble vissé sur l'ossature ci-avant prévue
- Réaction au feu A1

Laine minérale :
- Une laine minérale de 50 mm mise en œuvre dans l'épaisseur des ossatures.

Toutes découpes pour passages des canalisations, gaines électriques et divers seront interdites, ainsi que l'encastrement des luminaires.

Les joints et liaisons diverses seront entièrement traités par le présent l'entreprise selon procédés du fournisseur, par bande et enduit de finition.
Mise en œuvre de l'ensemble dans les règles de l'art, suivant prescriptions du fabricant, normes en vigueur, au DTU 25.41 et à l'avis technique ou PV d'agrément.

Localisation
Selon plans architecte et notice acoustique :
. Sur certaines parois des salles à manger (10 m²)

06.2.4 Encoffrements

06.2.4.1 Cloisons techniques support de WC suspendus

L'entreprise devra la réalisation de cloisons techniques à ossature métallique et parement plaques de plâtre, non compris bâtis support intégrés dans les cloisons (qui seront fournis et posés par le plombier), compris montage, réglage et tous accessoires nécessaires, en parfaite coordination avec le plombier pour implantation et niveaux des éléments.

Parement de contre-parois techniques enfermant le système support, habillé de 2 plaques de plâtre posées à joints croisés (plaque de parement PLACOMARINE BA13 + PLACOPLATRE BA 13 des Ets PLACO ou équivalent, recevant une faïence ou une peinture).

L'ensemble des systèmes devra bénéficier d'un avis technique en cours de validité, à transmettre au maître d'œuvre et au bureau de contrôle.

Mise en œuvre et montage selon prescriptions du fournisseur.

Localisation
Selon plans de l'architecte
. Habillage de l'ensemble des bâtis-supports de WC

06.2.4.2 Soffites - encoffrements horizontaux et verticaux

Réalisation d'encoffrements horizontaux et verticaux composés de 1 plaques de plâtre BA 13 Aquaroc des Ets Placoplâtre ou équivalent, de réaction au feu M1.

L'isolation acoustique sera assurée par la mise en place d'un isolant feutre en laine de verre revêtue sur une face d'un kraft, épaisseur 100 mm, du type IBR Revêtu kraft des Ets ISOVER ou équivalent, compris toutes sujétions de réalisation et de mise en oeuvre, découpes, calfeutrement, maintien de l'isolation, etc.

Pose par vissage sur ossature métallique, selon cahier des charges C.S.T.B. Traitement des joints par bandes de pontage, collées à l'enduit préconisé par le fabricant.

Exécution soignée pour réception d'une peinture. Réalisation de l'ensemble suivant les prescriptions du fabricant, règles de l'art, normes et DTU en vigueur.

Localisation
Selon plans de l'architecte :
.Soffites et encoffrements suivant plans techniques

06.2.5 Accessoires divers

06.2.5.1 Bande armée / cloisons sèches

Fourniture et pose d'une bande armée composée de deux feuillards métalliques flexibles pour la protection des angles saillants des cloisons sèches (cloisons de doublage, de distribution et de séparation).
Les accessoires devront être du même fournisseur que les plaques, compris toutes sujétions d'exécution, de mise en œuvre, de finition, etc.

06.2.5.2 Renforcement d'ossature

Renforcement d'ossature pour cloisons sèches, comprenant les montants verticaux et transversaux en supplément de ceux de base, en quantité et de sections suffisantes pour supporter une charge lourde ou permettre la fixation ou l'intégration de divers éléments.

Conformément au DTU 25.41, l'entreprise doit avoir connaissance de la catégorie des portes prévues installées dans ses cloisonnements. L'entreprise devra donc prendre connaissance du CCTP du lot de menuiserie bois dans lequel est précisé le poids des portes prévues afin d'en définir la catégorie.

Implantation suivant instructions des lots techniques et corps d'état, et de manière générale, au droit de toutes les charges lourdes portées par les cloisons du présent lot.

Pour accrochage des ouvrages suivants (liste non exhaustive) :
- Appareils sanitaires
- Accessoires (barre de relevage et maintien)
- Radiateurs
- Télévision
- Étagères
- Meubles suspendus
- Etc..

06.2.5.3 Poses diverses

La prestation devra inclure la pose (sans fourniture) des divers ouvrages de menuiseries tels que huisseries, etc., intégrés aux cloisonnements, compris toutes fixations et sujétions de mise en œuvre notamment au droit des ouvrages assurant un degré coupe-feu ou pare-flammes suivant les prescriptions réglementaires.
La prestation devra également inclure l'intégration des gaines et fourreaux électriques pour passage des fileries.

06.2.5.4 Traitement des pieds de cloisons en pièces humides

Dans les locaux classés EB+privatifs, il sera prévu un traitement spécifique sur et en pieds de parois destinées à recevoir un carrelage, une faïence, et adossées à une baignoire ou un receveur de douche.

Prestations réalisées selon le système PLACOTANCHE des Ets BPB PLACO ou équivalent, comprenant :
- Protection Placotanche avec bande d'étanchéité en périphérie de la pièce carrelée (10 cm de hauteur sur parois verticales et 30 cm de largeur au sol)
- Protection murale Placotanche derrière toutes les surfaces carrelées

Réalisation et mise en œuvre selon recommandations du fournisseur, AT et normes et DTU en vigueur.

06.2.6 Plafonds dalles minérales

Tous les accessoires divers pour finition parfaite des ouvrages de plafonds tous types seront dus.
Toutes les sujétions de renforts, découpes et encoffrements pour appareillages divers encastrés seront dus.

Il est bien entendu que l'adjudicataire du présent lot devra, lors de la mise en œuvre des plafonds, travailler en parfaite collaboration avec les entreprises des lots fluides. Toutes les sujétions de renforcement d'ossature et de découpes pour intégration d'appareillage divers (luminaires, éclairage de sécurité, bouches VMC extraction et insufflation et autres) seront réalisées par le présent lot sur indications des corps d'état demandeurs (implantation et dimensionnement).

06.2.6.1 Plafond suspendu en dalles minérales hygiène

Fourniture et mise en œuvre de plafonds suspendus en dalles de fibres minérales hygiène.
Référence : HYGIENE PERFORMANCE A des Ets ECOPHON ou équivalent.

Panneaux :
- Panneaux rigides autoportants de laine de verre haute densité dont la face exposée est traitée afin d'améliorer la lavabilité et l'étanchéité à l'eau et la contreface est revêtue d'un tissu de verre, les chants sont peints (bords droits).
- Épaisseur : 20mm
- Dimensions des dalles : 600 x 600 mm
- Poids avec ossature : 3kg/m²
- Classement au feu : A2s1-d0
- Bords droits
- Classe d'absorption acoustique A selon la norme EN ISO 11654
- Coefficient d'absorption acoustique : Alpha W = 0.95
- Classifications salle blanche : classe ISO 4
- 100 % stable en permanence sans flèche, ni déformation, ni dégradation, dans un milieu contenant jusqu'à 95 % d'humidité relative à 30°C.
- Émissions dans l'air intérieur : Classé A+
- Dalles 100 % recyclables

Ossature porteuse :
- Pose sur ossature apparente en profilés acier galvanisé finition époxy (en acier spécialement traité de haute résistance à la corrosion niveau C3), avec T24 de 24 mm à face visible laquée, compris suspentes, entretoises, épingles, et clips hygiène de maintien des dalles sur l'ossature (anti-soulèvement).
- Tous les éléments, les ossatures primaire et secondaire, suspentes, entretoises, divers accessoires nécessaires à la parfaite exécution de l'ouvrage seront dus.
- Tous les éléments de fixations et de suspension seront de catégorie M0 et traités contre la corrosion.
- Les bords découpés devront être scellés par enduit spécial pour chants, toutes traversés de dalles seront étanchées en

surface avec du mastic blanc compatible.
- Les rives seront fermées au long des parois par profilés cornières en acier galvanisé laqué (profils selon détails architecte).
- Coloris de tous les profilés apparents : teinte RAL au choix de l'architecte selon localisation

Le système se compose d'un plafond acoustique à ossature apparente, qui convient aux zones humides et résiste au nettoyage avancé, comme le lavage à la vapeur et à haute/basse pression, effectué de manière régulière. La surface supporte les détergents et désinfectants usuels.

Prévoir étude de calepinage en coordination avec les lots concernés pour intégration des luminaires, bouches de ventilation et ouvrages divers incorporés aux plafonds compris toutes sujétions de renforts et découpes.
Exécution de l'ensemble suivant prescriptions du fabricant, règles de l'art, le cahier des Charges du CSTB, les prescriptions du DTU 58.1 selon la nature des locaux.

NOTA : L'entrepreneur est tenu de fixer ses ossatures exclusivement sur la charpente bois, en aucun cas sur les panneaux de couverture. Il devra également prévoir des ossatures secondaires selon nécessité.

Localisation
Selon plans de l'architecte :
. Au plafond de l'ensemble des locaux cuisine

06.2.7 Plafonds divers

06.2.7.1 Plafond suspendu acoustique en dalles de fibre de bois

Plafond en panneaux rigides constitués de laine de bois très fine minéralisée et enrobée de liant ciment / chaux blanche, pour correction acoustique et finition.
Référence : ORGANIC des Ets KNAUF ou équivalent.

Caractéristiques :
- Format : calepinage de formats 1200 x 600 mm
- Epaisseur : 35 mm
- Réaction au feu : B-s1,d0
- Bords : Bord D / VK10 (ossature cachée)
- Coloris au choix de l'architecte selon gamme du fournisseur (Sans motifs)
- Ces plafonds seront caractérisés par un a w = 1.00 avec isolation de 60mm et plénum de 300mm minimum

Ossature porteuse :
- Ossature cachée composée de profilés en acier galvanisé avec semelle invisible laquée colorée ; profil T35 mm (bord à ossature cachée démontable D)
- Principe de montage selon prescription du fabricant, compris ossature primaire selon nécessité, profils porteurs, cornières de rives, entretoises, suspentes réglables, etc...

Tous les éléments de fixations seront de catégorie M0 et traités contre la corrosion (époxy).
Les rives seront fermées au long des parois par panneaux découpés et ajustés selon calepinage de l'architecte, avec finition par cornière en acier galvanisé laqué (ton RAL au choix de l'architecte).

Prévoir étude de calepinage en coordination avec les lots concernés pour intégration des luminaires et ouvrages divers incorporés aux plafonds compris toutes sujétions et découpes.
Exécution de l'ensemble suivant prescriptions du fabricant, les prescriptions du DTU et normes en vigueur, selon la nature des locaux.

NOTA : L'entreprise devra prévoir, à sa charge, une ossature autoportante indépendante, dimensionnée pour reprendre l'ensemble des charges du plafond et des équipements incorporés.

Localisation
Selon plans de l'architecte :
. Plafonds du local technique sous charpente bois

06.2.8 Étanchéité à l'air

06.2.8.1 Membrane pare vapeur sur parois

Fourniture et mise en oeuvre d'une membrane pare vapeur type BIOFIB CONTROL FV des Ets BIOFIB ou équivalent.
Complexe trois couches avec membrane support de haute résistance mécanique en polyéthylène, une grille de renforcement et un film polyoléfine limitant fortement la diffusion de vapeur d'eau.

Système sous avis technique en cours de validité
- Masse surfacique : 110 grs/m²
- Résistance à la diffusion de vapeur d'eau Sd : 0.5 à 60
- Nombre de couche : 3
- Résistance à la déchirure Longitudinale/Transversale EN 12310-1 : 350 / 325 N
- Réaction au feu : E

Mise en œuvre :
Pose à l'adhésif double face sur les montants de la cloison, avec jointoiement des lés. Etanchéité périphérique assurée par mastic.
L'ensemble selon recommandations du fournisseur.

L'étanchéité à l'air des jonctions de lés ou pour les passages de gaines, etc., est assurée par bande adhésive, par pâte d'encollage, mastic d'étanchéité pour le raccord aux parois et oeillets adhésifs de calfeutrement pour les pénétrations.

L'ensemble sera mis en oeuvre selon les prescriptions du fabricant et DTU 25.41 en incluant tous les ouvrages particuliers nécessaires à la parfaite finition des ouvrages.

Localisation
Selon plans de l'architecte :
. Pour l'ensemble des doublages des parois extérieurs avec isolation

06.2.9 Fin de chantier

06.2.9.1 Raccords

L'entrepreneur du présent lot exécutera tous les raccords d'ouvrages après passage des autres corps d'état, étant entendu que tous les rebouchages auront été exécutés au préalable, jusqu'à 5 mm des nus terminés ; compris piquetage, enduit, dressage des raccords.

06.2.9.2 Réservation - calepinage

Tous les accessoires divers pour finition parfaite des ouvrages de plafonds tous types seront dus.
Toutes les découpes et encoffrements pour appareillages divers encastrés seront dus.

Il est bien entendu que l'adjudicataire du présent lot devra, lors de la mise en oeuvre des plafonds, travailler en parfaite collaboration avec les entreprises des lots fluides. Toutes les découpes pour intégration d'appareillage divers (luminaires, éclairage de sécurité, bouches VMC extraction et insufflation, et autres) seront réalisées par le présent lot sur indications des corps d'état demandeurs (implantation et dimensionnement).

NOTA : Travaux à exécuter en parfaite collaboration avec les entreprises des lots Fluides en ce qui concerne le type, l'implantation, la charge des ouvrages et appareils divers encastrés, ainsi que la section des réservations à prévoir.

06.2.9.3 Nettoyage de fin de chantier

Il est rappelé que le chantier devra être nettoyé et rangé tous les jours et ce à partir de l'intervention des entreprises.
Si celui-ci n'était pas réalisé, une entreprise de nettoyage extérieure sera missionnée pour le nettoyage du chantier, à la charge des entreprises solidairement responsables dans le cadre du compte prorata, ou à la charge de l'entreprise fautive si elle est clairement identifiée.

Après exécution de ses travaux, l'entrepreneur du présent lot devra le nettoyage du chantier, matériels, matériaux, déchets divers, qui proviennent de son corps d'état uniquement, y compris toutes sujétions d'évacuation, etc.

Il aura également à sa charge l'évacuation de ses délivres hors site conformément à la réglementation des tris sélectifs.

06.2.9.4 Dossier des ouvrages exécutés

Chaque entrepreneur devra fournir au Maître d'œuvre toutes les pièces écrites ou dessinées ainsi que les garanties diverses qui lui seront demandées, afin de constituer le dossier des ouvrages exécutés (D.O.E.), selon indications du CCAP.

Tous les documents seront remis sous dossiers cartonnés portant dessus et sur la tranche, les références du chantier, le numéro et l'appellation du lot, les coordonnées de l'entreprise.
Les plans devront porter la mention "récolement". Ils pourront également être demandés sous forme informatique en format DXF ou DWG.
Nombre d'exemplaires : selon indications du CCAP.

NOTA : Les certificats de garanties seront fournis en 1 exemplaire "original".

Le dossier DOE comprendra notamment (sans caractère limitatif) :
- Les procès-verbaux de classement feu des matériaux mis en œuvre
- Les fiches techniques des matériaux mis en œuvre, y/c toutes ossatures et accessoires.
- Les fiches techniques des isolants thermiques.
- Les notices d'entretien des différents plafonds.
- Etc.

Seront également fournis tous les documents demandés par le Coordonnateur Sécurité pour l'établissement du dossier des interventions ultérieures sur l'ouvrage (DIUO) ayant pour objectif essentiel de rassembler toutes les données de nature à faciliter la prévention des risques professionnels lors d'interventions ultérieures sur l'ouvrage.

La fourniture de tous ces documents conditionne le solde financier des travaux réalisés par l'entreprise.

06.3 OPTIONS

06.3.1 Plafond en toile tendu

Plafond en toile tendu thermo-extensible acoustique constitué de polychlorure de vinyle et de divers adjuvants du type BARRISOL MIROIR des Ets BARRISOL ou équivalent.

Caractéristiques :
- Largeur d'impression sans soudure : 130 à 140 cm
- Réaction au feu : B-s2,d0
- Coloris :au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant
- Toile : A30 MICROACOUSTIC
- Ces plafonds seront caractérisés par un a w = 0.95 (avec plénum)

Ossature porteuse :
- Ossatures et lisses composée de profilés en aluminium ou en PVC.
- Principe de montage selon prescription du fabricant, compris ossature primaire selon nécessité fixée à la charpente bois, profils porteurs, lisses de rives, etc.

Tous les éléments de fixations seront de catégorie M0 et traités contre la corrosion (époxy).
Prévoir étude de calepinage en coordination avec les lots concernés pour intégration des luminaires, et ouvrages divers incorporés aux plafonds compris toutes sujétions et découpes.

Exécution de l'ensemble suivant prescriptions du fabricant, règles de l'art, le cahier des Charges du CSTB, les prescriptions du DTU 58.1, normes et autres DTU en vigueur, selon la nature des locaux.

Localisation
Selon plans de l'architecte :
. Salle à manger